



Bureau de la
vérificatrice générale
Ville d'Ottawa

RAPPORT DE 2025 SUR LA LIGNE DIRECTE DE FRAUDE ET D'ABUS

Table des matières

Remerciements	3
Tour d'horizon du programme	4
Les résultats de la Ligne directe de fraude et d'abus en 2025	6
Enquêtes menées par le BVG	16
Appendice 1 – Catégories de signalements déposés sur la LDFA.....	17
Appendice 2 – Méthodes de résolution de la LDFA	19

Remerciements

Mes collègues et moi souhaitons remercier les personnes qui ont apporté leur concours aux enquêtes, de même que celles qui ont assuré la continuité de la Ligne directe de fraude et d'abus. Nous tenons aussi à remercier les personnes qui nous ont contactés et qui ont déposé des signalements.

Cordialement,



Nathalie Gougeon, CPA, CA, CIA, CRMA et B. Comm.
Vérificatrice générale



Tour d'horizon du programme

Objet

La Ligne directe de fraude et d'abus (LDFA) de la Ville est un service confidentiel et anonyme qui permet aux employés ou aux membres du public de signaler les cas présumés de fraude, d'abus ou d'actes répréhensibles graves mettant en cause des employés, des ressources, des opérations ou des fournisseurs de la Ville. L'outil de signalement que constitue la LDFA est exploité indépendamment par un tiers et est accessible 24 heures sur 24, sept jours sur sept, par téléphone ou sur Internet. Tous les signalements déposés sur la LDFA sont transmis au Bureau de la vérificatrice générale (le BVG ou le Bureau) pour examen préliminaire et suite à donner, conformément aux modalités exposées dans leurs grandes lignes dans la Politique de la Ville sur la fraude et l'abus (la Politique).

Le Programme de fraude et d'abus (le Programme) donne à tous les employés de la Ville d'Ottawa et aux membres du public le pouvoir d'aider le BVG à s'acquitter de son engagement dans le respect des valeurs essentielles de l'intégrité et de la responsabilisation.

Confidentialité et protection des dénonciateurs

La Politique décrit dans leurs grandes lignes les moyens de protection et d'aide offerts aux employés qui signalent de bonne foi les cas présumés de fraude, d'abus ou d'actes répréhensibles graves. Il est contraire à la Politique d'exercer des représailles à l'encontre des employés qui dénoncent des cas de fraude, d'abus ou d'actes répréhensibles graves, qui participent aux enquêtes menées en vertu de cette politique ou qui ont été l'objet de signalements sur la Ligne directe de fraude et d'abus.

Valeur ajoutée

La LDFA permet de réduire le gaspillage, de récupérer des actifs et de protéger la Ville contre les pertes éventuelles :

- en réduisant la crainte de représailles contre les dénonciateurs, en leur offrant un outil de signalement anonyme;
- en permettant à tous les employés et à tous les membres du public de décourager les actes de fraude, d'abus ou d'actes répréhensibles graves en faisant la promotion des valeurs essentielles de la responsabilisation et de l'intégrité;



- en cernant les tendances et les secteurs de risque permettant au Bureau de faire des recommandations pour fortifier les contrôles internes, les politiques et les procédures;
- en éclairant l'évaluation fondée sur les risques pour cerner les priorités de l'audit.

Impacts

Les cas de fraude, d'abus et d'actes répréhensibles graves produisent sur la Ville des impacts directs, en raison des coûts administratifs de la prévention, de la détection, de l'enquête et du compte rendu des fraudes. Ils produisent aussi des impacts sur les opérations des directions générales en raison du temps perdu, des pertes financières et des frais administratifs des mesures correctives. Il y a aussi des impacts indirects qu'il n'est pas facile de mesurer, dont le moral du personnel et la réputation de la Ville. La LDFA est un outil important qui apporte une valeur ajoutée en réduisant les cas de fraude, d'abus ou d'actes répréhensibles graves.

Application

La Politique sur la LDFA s'adresse à tous les employés de la Ville d'Ottawa ainsi qu'aux employés des conseils et comités locaux qui relèvent du Conseil municipal, qui a le pouvoir d'obliger à respecter les politiques générales.

Cette politique ne s'adresse pas :

- au maire;
- aux conseillers municipaux;
- aux employés du Service de police d'Ottawa et aux membres de la Commission de service de police d'Ottawa;
- aux employés de la Bibliothèque publique d'Ottawa (BPO) et aux membres du Conseil d'administration de la BPO;
- aux employés de Santé publique Ottawa (SPO) et aux membres du Conseil de santé d'Ottawa;
- aux employés de la Société de logement communautaire d'Ottawa (SLCO) et aux membres du Conseil d'administration de la SLCO.

Si nous recevons un signalement qui n'est pas du ressort du BVG ou qu'il existe un mécanisme plus approprié ailleurs qu'à la Ville, nous redirigeons l'auteur du signalement en conséquence. En 2025, le BVG a reçu huit signalements se rapportant à la SLCO, cinq signalements liés à l'aide sociale, quatre signalements relatifs à SPO, deux signalements concernant la BPO et un signalement lié aux représentants élus : tous ces appels ont été redirigés.

Amélioration continue

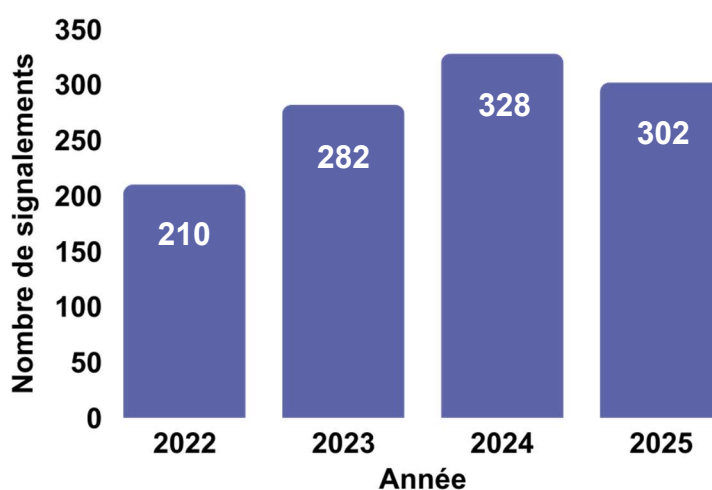
Dans le cadre de la volonté d'amélioration continue du BVG, nous avons procédé à un examen de la Politique en collaboration avec la directrice municipale. Nous avons adressé des recommandations à la directrice municipale, responsable de cette politique, afin de mieux accorder ce programme avec les règles de l'art des programmes comparables de lutte contre la fraude et l'abus, d'en améliorer la clarté et la lisibilité et de rehausser dans l'ensemble la transparence de ce programme. Nous avons finalisé la politique révisée, qui a été diffusée par la direction en mai 2025. De plus, le BVG a mis au point, en 2025, une campagne de promotion en collaboration avec le Bureau de la directrice municipale, afin de mieux faire connaître, aux employés et aux résidents de la Ville, le Programme et sa raison d'être. Au moment de la publication de ce rapport, cette campagne était terminée.

Les résultats de la Ligne directe de fraude et d'abus en 2025

Signalements déposés

En 2025, 302 signalements au total ont été déposés sur la Ligne directe de fraude et d'abus (LDFA), soit une baisse de 8 % par rapport au total des signalements déposés dans l'année précédente. Dans les quatre dernières années, des variations ont été constatées dans le volume des signalements déposés sur la LDFA, ce qui donne un taux de croissance annuel moyen réalisé de 14 %¹ de 2022 à 2025 (cf. la **figure 1**).

Figure 1 : Nombre de signalements par année (de 2022 à 2025)



Allégations déposées

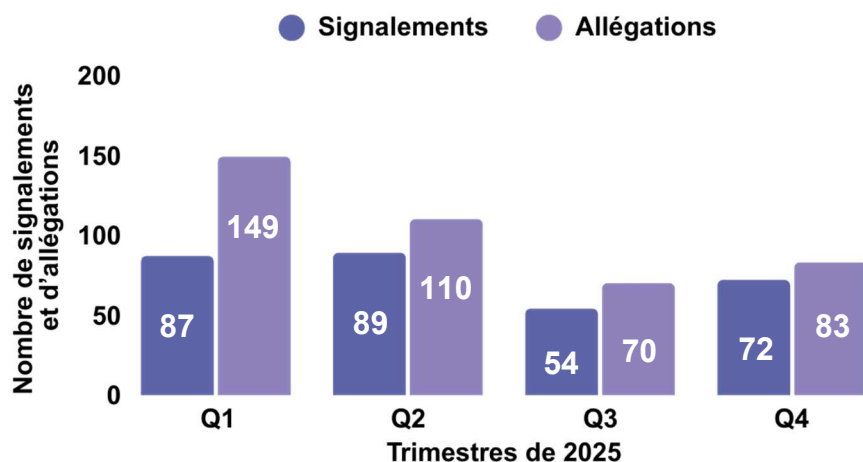
Il faut généralement compter plus de temps pour évaluer les rapports comportant différentes allégations (soit plus d'un incident ou plus d'un acte justifiant une enquête),

¹ Le taux de croissance annuel moyen (TCAM) correspond au rythme annualisé moyen de variation dans le temps.

pour agir et pour mener des enquêtes, ce qui a pour effet d'accroître la demande en ressources pour la LDFA et en temps pour le personnel de la Ville.

En 2025, le BVG a reçu au total 412 allégations (cf. la **figure 2**), soit une baisse de 37 %² par rapport à 2024, ce qui donne une moyenne de 1,4 allégation par signalement (contre 2 allégations en 2024).

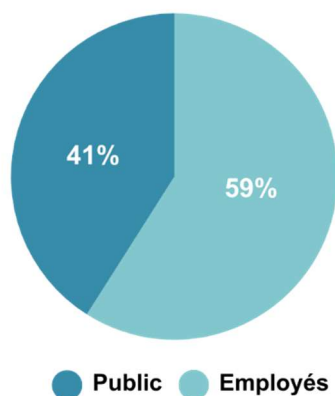
Figure 2 : Signalements déposés par rapport aux allégations reçues en 2025 par trimestre



Sources des rapports

Types de signalements

Figure 3 : Signalements déposés par le public et par les employés



Les signalements sont déposés anonymement; toutefois, les dénonciateurs doivent s'auto-identifier comme employés ou membres du public. En 2025, 59 % des dénonciateurs se sont identifiés comme des employés de la Ville, et 41 % comme des membres du public (cf. la **figure 3**).

Selon les tendances statistiques, ces chiffres ont varié de plus ou moins 10 % dans les dernières années.

Les signalements déposés par des employés comprennent aussi les cas déclarés par la direction comme l'exige la Politique en matière de fraude et d'abus. En 2025, la direction a signalé six de ces cas.

² La baisse du nombre d'allégations correspond à la diminution du nombre de signalements de nature comparable qui ont été adressés au BVG dans l'année en cours relativement à des infractions présumées de conformité des chauffeurs d'autobus d'OC Transpo.

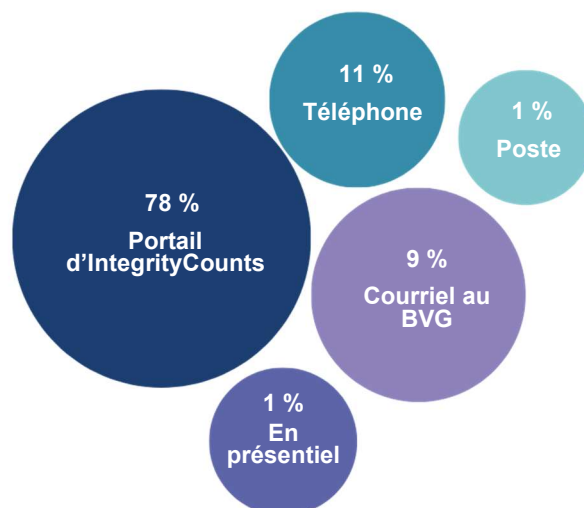
Méthode de prise en charge des signalements

Les signalements sont déposés en faisant appel à différentes méthodes, dont :

- le portail Web d'IntegrityCounts;
- les appels passés sur la ligne directe ou au BVG;
- le courriel, la poste ou le dépôt en présentiel au BVG.

Conformément aux années précédentes, c'est en ligne, sur le portail Web, que sont le plus souvent déposés les signalements (cf. la **figure 4**).

Figure 4 : Méthodes de prise en charge des signalements



Signalements par direction générale

Le Bureau évalue les signalements déposés sur la LDFA pour connaître les directions générales qui pourraient être visées ou mises en cause. Nous mettons en lumière les signalements visant chaque direction générale afin de mieux éclairer l'impact des allégations de fraude, d'abus et d'actes répréhensibles graves parmi les directions générales de la Ville (cf. le **tableau 1**). La Direction générale des services de transport en commun est toujours celle qui fait l'objet du plus grand nombre de signalements. Il est toutefois important de noter que le pourcentage du nombre total de signalements se rapportant à cette direction générale a baissé pour passer de 42 % en 2024 à 30 % en 2025, ce qui représente une évolution positive.

Tableau 1 : Signalements déposés sur la Ligne directe de fraude et d'abus par les différentes directions générales en 2025

Directions générales	Signalements déposés	Signalements déposés
Direction générale des services de transport en commun	90	30 %
Direction générale des travaux publics	25	8 %
Direction générale des services de protection et d'urgence	19	6 %
Direction générale des services d'infrastructure et d'eau	15	5 %

Directions générales	Signalements déposés	Signalements déposés
Direction générale des services de la planification, de l'aménagement et du bâtiment	15	5 %
Direction générale des services sociaux et communautaires	15	5 %
Direction générale des loisirs, de la culture et des installations	13	4 %
Direction générale des finances et des services organisationnels	8	2 %
Bureau de la directrice municipale	2	1 %
Bureau de l'avocat général de la Ville	2	1 %
Direction générale des initiatives stratégiques	2	1 %
Divers		
Autres organismes – distincts de la Ville	24	8 %
Signalements ne relevant pas du BVG ou redirigés vers un mécanisme externe	20	6 %
Directions générales inconnues	11	4 %
Total partiel des signalements déposés par direction générale	261	86 %
En cours ³	41	14 %
Total	302	

³ Les processus internes de la LDFA ont été mis à jour, et désormais, la direction générale en cause est déterminée en fermant le dossier.

Signalements par catégorie

Le BVG évalue la nature des allégations déposées, qui sont catégorisées en fermant le dossier. Le **tableau 2** ci-après donne la répartition du nombre de signalements dont le dossier a été fermé dans la période comprise entre 2023 et 2025 par catégorie de signalements. Le lecteur peut consulter dans l'[Appendice 1](#) la description des catégories de signalements.

Tableau 2 2: Signalements déposés par catégorie de 2023 à 2025

Catégorie de signalements	2023	2024	2025
Mésusage ou détournement de biens	75	117	103
Intégrité ou conformité organisationnelle	64	140	102
Ressources humaines	12	7	28
Santé, sécurité et environnement	18	12	21
Information financière et comptabilité	3	3	1
Divers	110	49	6
Total partiel des catégories de signalements	282	328	261
En cours — signalements déposés en 2025 ⁴	-	-	41
Total	282	328	302

Résolution des problèmes signalés

En 2025, le BVG a consacré des travaux à un total de 409 signalements, ce qui comprend les 107 enquêtes qui se déroulaient en date du 1^{er} janvier 2025, de même que les 302 nouveaux signalements déposés durant l'année. Le **tableau 3** donne une vue d'ensemble des méthodes de résolution auxquelles le BVG a fait appel pour donner suite aux signalements traités en 2025. Le lecteur peut consulter dans l'[Appendice 2](#) la description des méthodes de résolution des problèmes signalés.

⁴ Le BVG a mis à jour les processus internes de la LDFA. La catégorie de signalements est déterminée au moment de la fermeture du dossier. Il n'a pas corrigé les données des années précédentes (2023 et 2024) puisque les signalements ont un caractère prospectif.

Tableau 3 : Méthodes de résolution appliquées pour donner suite aux signalements traités en 2025

Méthodes de résolution	2025
Enquêtes	138
Invitation du dénonciateur à s'adresser à une direction générale de la Ville ou à un représentant syndical	70
Renseignements insuffisants ou aucune réponse	68
Agissement non encadré par la Politique sur la LDFA	54
Suggestion de points à auditer ou à améliorer	19
Documents reçus pour information	15
Total partiel des méthodes de résolution	364
En cours — tous les signalements déposés (en 2025 et dans les années précédentes)	45
Total	409

Enquêtes en cours

En moyenne, les enquêtes liées aux signalements déposés sur la LDFA durent normalement au plus neuf semaines. Il se peut que les enquêtes plus complexes ou qui réclament des renseignements supplémentaires avant d'être lancées s'étendent sur une plus longue durée. Au 31 décembre 2025, 45 signalements donnant lieu à des enquêtes étaient en voie d'examen (cf. le **tableau 4**).

Tableau 4 : Enquêtes en cours à la fin de 2025

Enquêtes en cours	Nombre de signalements
Au 31 décembre 2024	107
Plus : dossiers ouverts en 2025	302
Moins : dossiers clos en 2025	(364)
Nombre total d'enquêtes en cours au 31 décembre 2025	45

Alors que le nombre de signalements déposés a diminué en 2025 (pour s'établir à 302 contre 328 en 2024), le BVG s'est consacré à un total de 409 signalements (379 en 2024). En outre, le BVG a fermé le dossier de 364 signalements au total (272 en 2024).

en 2024), ce qui représente une **augmentation de 34 % de la charge de travail et de la productivité**. Au 31 décembre 2025, des enquêtes étaient en cours pour 45 signalements (contre 107 en 2024).

Signalements réglés

Dans cette section, nous donnons un aperçu des signalements réglés par résultat en 2025. Il faut noter que parfois, nous recevons plusieurs signalements sur la même question, et chaque signalement compte pour un cas individuel (cf. le **tableau 5**). En 2025, le BVG a fermé le dossier de 57 signalements justifiés, ce qui représente une **hausse de 15 % par rapport à 2024**.

Tableau 5 : Évaluation des rapports dont le dossier a été clos en 2025

Signalements réglés en 2025 par résultat	Nombre de signalements	Pourcentage
Signalements qui ont fait l'objet d'une enquête		
Signalements justifiés (Une allégation ou plusieurs allégations comprises dans le signalement étaient exactes et constituaient des cas de fraude, d'abus ou d'actes répréhensibles graves.)	57	41 %
Information exacte, mais activité conforme (Une allégation ou plusieurs allégations comprises dans le signalement étaient exactes, mais ne constituaient pas des cas de fraude, d'abus ou d'actes répréhensibles graves.)	44	32 %
Information inexacte (Aucune des allégations comprises dans le signalement n'était exacte.)	26	19 %
Information insuffisante pour tirer des conclusions (Il n'y avait pas suffisamment de preuves pour justifier toutes les allégations comprises dans le signalement ou la preuve était insuffisante pour tirer une conclusion.)	11	8 %
Total partiel	138	100 %
Signalements qui n'ont pas fait l'objet d'une enquête		
Sans objet (Toutes les allégations comprises dans le signalement n'étaient pas du ressort du BVG selon la Politique sur la LDFA.)	137	61 %

Signalements réglés en 2025 par résultat	Nombre de signalements	Pourcentage
Information insuffisante pour mener une enquête (Toutes les allégations comprises dans le signalement n'étaient pas claires ou ne comprenaient pas suffisamment d'information pour mener une enquête.)	70	31 %
Signalements pris en compte pour la planification des missions d'audit (Toutes les allégations comprises dans le signalement seront prises en compte dans le processus d'établissement du Plan de travail d'audit fondé sur les risques pour les plans de travail d'audit projetés du BVG.)	19	8 %
Total partiel	226	100 %
Nombre total de signalements réglés en 2025	364	--

Enquêtes justifiées

Les signalements sont réputés être justifiés lorsqu'une ou plusieurs des allégations se révèlent exactes ou constituent des cas de fraude, d'abus ou d'actes répréhensibles graves. Le **tableau 6** ci-après fait la synthèse des signalements justifiés qui ont été réglés en 2025 par catégorie de signalements.

Tableau 6 : Catégorie des enquêtes justifiées

Catégories de signalements	Nombre de signalements
<u>Intégrité ou conformité organisationnelle</u>	42
<u>Mésusage ou détournement de biens</u>	15
Total	57

Le lecteur trouvera ci-après la synthèse de chacune des catégories ci-dessus, qui donnent une vue d'ensemble et des exemples de la nature des enquêtes.

[Intégrité ou conformité organisationnelle](#)

Cette catégorie regroupait au total **42 enquêtes justifiées**. Voici des exemples de ce qui a été constaté dans les enquêtes relevant de cette catégorie :

- Des membres du personnel de la Ville ont été recrutés dans des fonctions sans justifier des compétences nécessaires ni de la formation

voulue pour s'acquitter des responsabilités exposées dans la description de poste. Pour de plus amples renseignements, le lecteur est invité à consulter la section [Enquêtes menées par le BVG](#).

- Des employés de la Ville avaient contrevenu aux conventions collectives applicables en ce qui a trait aux heures de travail, ce qui a donné lieu à un nombre excessif d'heures supplémentaires, et des superviseurs n'avaient pas pris les mesures voulues à la suite des lacunes relevées dans la surveillance du personnel et dans l'application des politiques.
- Des employés de la Ville n'ont pas respecté les procédures opérationnelles normalisées parce qu'ils n'avaient pas commencé leur quart de travail à temps, qu'ils avaient pris des pauses non autorisées, qu'ils avaient stationné ou immobilisé des véhicules de la Ville dans des endroits non autorisés et qu'ils avaient dérogé aux tâches qui leur étaient confiées.
- Un employé de la Ville avait irrégulièrement inclus un proche dans un bassin de recrutement, ce qui contrevient au Code de conduite du personnel de la Ville et aux processus de recrutement des Services des ressources humaines.
- Un fournisseur externe n'avait pas fait le travail comme il se doit, ni conformément à son contrat avec la Ville.
- Des employés de la Ville conduisaient des véhicules de la Ville en contravention du *Code de la route* de l'Ontario et de la politique de la Ville.

Mésusage ou détournement de biens

Cette catégorie regroupait au total **15 enquêtes justifiées**. Voici des exemples de ce qui a été constaté dans les enquêtes relevant de cette catégorie :

- Un employé de la Ville avait un deuxième emploi au service d'un employeur externe alors qu'il était en congé de maladie à la Ville.
- Des employés de la Ville avaient un deuxième emploi pendant leurs heures de travail à la Ville.
- Des employés de la Ville ont mal déclaré leurs heures de travail, ce qui a donné lieu au paiement d'heures supplémentaires supérieures à leurs heures de travail réelles.

- Des employés de la Ville se servaient des véhicules municipaux qui leur étaient confiés pour leurs besoins personnels pendant les heures de travail.
- Des employés de la Ville dormaient pendant leur quart de travail.

Mesures correctives

Les rapports d'enquête donnent lieu à des mesures correctives qui relèvent de la compétence de la direction. Il est possible de prendre différentes mesures correctives pour donner suite au même rapport d'enquête. En outre, la direction peut juger nécessaire de prendre des mesures correctives pour corriger les lacunes constatées pendant les enquêtes qui n'étaient pas justifiées (par exemple pour améliorer les processus ou étoffer la communication). Le lecteur trouvera ci-après les résultats des cas dans lesquels la direction a pris des mesures pour donner suite à des enquêtes (cf. le **tableau 7**). Si le BVG décide de ne pas soumettre à la direction, pour enquête, les allégations signalées et de mener des enquêtes en interne, nous pouvons recommander à la direction de prendre des mesures correctives dans un rapport ou dans une lettre destinée à la direction (cf. le **tableau 7**). Dans les cas où des mesures correctives sont jugées nécessaires, le BVG met en œuvre, avec la direction, des procédures pour faire un suivi et s'assurer que les mesures adoptées ont été appliquées.

Tableau 7 : Mesures correctives adoptées en 2025

Mesures correctives adoptées par la Direction	Cas
Examen obligatoire de politiques et de procédures spécifiques	37
Communiqués adressés par écrit à tous les membres du personnel des directions générales	15
Autres améliorations à apporter aux processus	11
Lettres d'avertissement adressées aux employés	11
Avertissements de vive voix pour faire connaître les attentes et les mesures correctives	10
Étoffement de la gestion du rendement	7
Lettres d'attentes adressées à des employés	7
Nombre de jours de suspension (rémunérés) imposés	5
Licenciements	5

Mesures correctives adoptées par la Direction	Cas
Lettres de mesures disciplinaires adressées à des employés	3
Remboursements et perception des comptes	1
Total partiel des mesures correctives adoptées par la direction	112
Recommandations du BVG	
Recommandations découlant des enquêtes menées par le BVG	10
Recommandations déposées dans des lettres à la direction	2
Total partiel des recommandations déposées par le BVG	12
Nombre total de mesures correctives adoptées en 2025	124

Enquêtes menées par le BVG

Le BVG peut décider de ne pas soumettre à la direction, pour enquête, les allégations signalées et de mener des enquêtes en interne. Voici les enquêtes importantes pour lesquelles nous avons déposé un rapport auprès du Comité de la vérification en 2025.

- [Enquête sur les Services du Code du bâtiment](#)
- [Enquête sur le Programme de formation de la Ligne Trillium](#)

Appendice 1 – Catégories de signalements déposés sur la LDFA

Catégories de signalements	Définition
Mésusage ou détournement de biens	Questions relatives à l'utilisation sans autorisation, au mésusage, à l'endommagement ou aux menaces d'endommagement des biens-fonds, des biens d'équipement, du matériel, des documents ou des réseaux de la Ville. Il s'agit entre autres de l'utilisation abusive du temps de travail ou de l'utilisation frauduleuse des congés de maladie. Il s'agit aussi entre autres des vols commis contre la Ville ou des particuliers, par quelque moyen que ce soit, et des tentatives de dissimulation des vols. En voici des exemples : • vol de temps ou de biens; • utilisation inefficace ou abusive des ressources de la Ville; • mésusage et détournement des fonds de la Ville.
Intégrité ou conformité organisationnelle	Font partie des signalements qui appartiennent à cette catégorie : • les changements apportés aux données, à l'information, aux documents, aux rapports, aux contrats ou aux pièces justificatives de paiement pour masquer des erreurs ou des fraudes ou pour récolter des avantages financiers ou déloyaux dans le cadre des contrats; • les comportements contraires à l'éthique ou malhonnêtes de la part de quiconque occupe un poste au sein de l'administration municipale et toute situation ou action d'un employé qui est contraire aux intérêts de la Ville ou susceptible d'être perçue comme telle; • les contraventions aux lois, aux règles ou aux politiques établies par la Ville, par les organismes de réglementation ou par un ordre de gouvernement.

Catégories de signalements	Définition
Information financière et comptabilité	Questions relatives à l'exactitude et à l'exhaustivité des états financiers et des autres documents d'information financière. La déclaration inappropriée des dépenses, ou encore la manipulation ou la falsification de données financières pourraient en constituer des exemples.
Ressources humaines	Signalements liés à des questions et à des pratiques de gestion des ressources humaines. Les problèmes de culture du milieu de travail ou de relations professionnelles pourraient en constituer des exemples.
Santé, sécurité et environnement	Font partie des signalements qui appartiennent à cette catégorie : • les motifs d'inquiétude à propos des préjudices physiques ou psychologiques qu'ont pu ou qu'auraient pu subir des employés ou d'autres personnes relativement à des gestes violents, à des menaces, à la discrimination ou au harcèlement; • les questions relatives à la sécurité des employés et à la protection de l'environnement où ils travaillent ou habitent; • les problèmes relatifs à la consommation d'alcool, de drogues ou d'autres substances.
Divers	Font partie des signalements de cette catégorie les allégations : • non pertinentes en vertu de la Politique sur la LDFA; • inclassifiables parce que l'information est insuffisante.

Appendice 2 – Méthodes de résolution de la LDFA

Méthodes de résolution	Définition
En cours	Signalements que le BVG est en train de trier ou qui font l'objet d'une enquête active.
Signalements qui ont fait l'objet d'une enquête	Signalements qui ont fait l'objet d'une enquête et qui font partie de la <u>Synthèse des signalements réglés</u> .
Information insuffisante ou aucune réponse	Signalements déposés sans donner suffisamment d'information pour permettre d'examiner les allégations.
Cas non pertinents en vertu de la Politique sur la LDFA	Les allégations déposées ne répondent pas à la définition des « fraudes », des « abus » ou des « actes répréhensibles graves » selon la Politique ou n'ont pas de lien avec la Ville. Dans la mesure du possible, le BVG invite le dénonciateur à s'adresser à l'organisme externe compétent.
Signalement déposé pour information	Le signalement est déposé à titre d'information seulement. Le BVG peut décider de le faire suivre à la direction pour information.
Dénonciateur invité à s'adresser à une direction générale de la Ville ou à un représentant syndical	Le dénonciateur a été invité à s'adresser au service compétent de la Ville (par exemple le Centre d'appels 3-1-1, les représentants syndicaux ou la ligne de plaintes d'OC Transpo).
Suggestion de points à auditer ou à améliorer	Le signalement comporte des allégations qui font état de secteurs risqués à inclure éventuellement dans la planification des prochaines missions d'audit; ou encore, le dénonciateur a demandé d'auditer certains secteurs thématiques dans l'activité de l'organisation.

Visitez-nous en ligne (www.BVGottawa.ca).

Suivez-nous sur Bluesky ([@oagottawa.bsky.social](https://bsky.app/profile/oagottawa.bsky.social))

La **Ligne directe de fraude et d'abus** est un service confidentiel et anonyme, grâce auquel les employés de la Ville d'Ottawa et le grand public peuvent signaler les cas présumés ou constatés de fraude, signalements résolus, d'abus ou d'actes répréhensibles graves à raison de 24 heures sur 24 et de sept jours sur sept.

www.ottawa.FraudWaste-FraudeAbus.ca/1-866-959-9309